

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Date de la Convocation
Le 11 février 2026

Date d'affichage
Le 20 février 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six
Et le : dix huit février
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Delphine CAGIN- Mme Pascale GUERIN - M. Mathieu GULLUNI - Mme Bernadette HAUGUTH

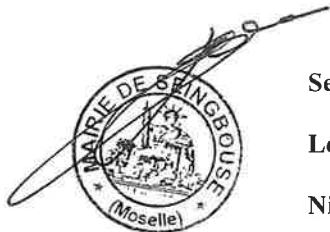
Procurations : Mme Christine GREBIL a donné pouvoir à Mme Vanessa AKHAN
Mme Delphine CAGIN a donné pouvoir à Mme Linda OLSZEWSKI
Mme Pascale GUERIN a donné pouvoir à M. Germain KINNEL
Mme Bernadette HAUGUTH a donné pouvoir à M. Alain GRASSO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2025-001 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

Le Procès-verbal de la séance 12 décembre 2025 est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 18 février 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Date de la Convocation
Le 11 février 2026

Date d'affichage
Le 20 février 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : dix huit février

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN - M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL - M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Delphine CAGIN - Mme Pascale GUERIN - M. Mathieu GULLUNI - Mme Bernadette HAUGUTH

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné pouvoir à Mme Vanessa AKHAN
Mme Delphine CAGIN a donné pouvoir à Mme Linda OLSZEWSKI
Mme Pascale GUERIN a donné pouvoir à M. Germain KINNEL
Mme Bernadette HAUGUTH a donné pouvoir à M. Alain GRASSO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026-002 - 1 : COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Seingbouse

Vu le compte financier unique 2025 de la commune de Seingbouse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 331 674,20 €	1 591 306,00 €	3 922 980,20 €
	Recettes réalisées	417 089,19 €	1 808 103,57 €	2 225 192,76 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 597 894,85 €	3 721 894,85 €	7 318 944,64 €
	Dépenses réalisées	1 204 272,42 €	1 001 428,57 €	2 205 700,99 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-787 183,23 €	806 675,00 €	19 491,77 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	1 265 375,59 €	1 265 375,59 €	3 395 964,44 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	478 192,36 €	2 937 263,85 €	3 415 456,21 €
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	478 192,36 €	2 937 263,85 €	3 415 456,21 €

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte financier unique budget principal de la commune de Seingbouse.

APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES. Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.



Seingbouse, le 18 février 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Date de la Convocation
Le 11 février 2026

Date d'affichage
Le 20 février 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six
Et le : dix huit février
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Delphine CAGIN- Mme Pascale GUERIN - M. Mathieu GULLUNI - Mme Bernadette HAUGUTH

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné pouvoir à Mme Vanessa AKHAN
Mme Delphine CAGIN a donné pouvoir à Mme Linda OLSZEWSKI
Mme Pascale GUERIN a donné pouvoir à M. Germain KINNEL
Mme Bernadette HAUGUTH a donné pouvoir à M. Alain GRASSO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026-002 - 2 : COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025 BUDGET
ANNEXE L'OREE DU PETIT BOIS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique budget annexe « l'orée du petit bois » pour l'année 2025 de la commune de Seingbouse

Vu le compte financier unique 2025 budget annexe « l'orée du petit bois » de la commune de Seingbouse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

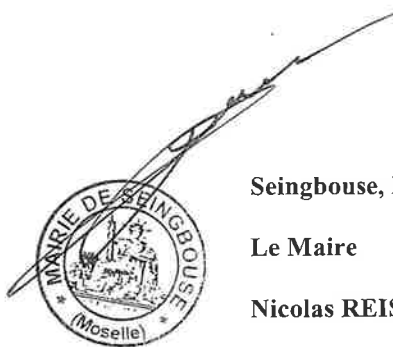
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	872 273,74 €	1 475 760,00 €	2 348 033,74 €
	Recettes réalisées	134 393,74 €	134 393,74 €	268 787,48 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	737 880,00 €	1 475 760,00 €	2 213 640,00 €
	Dépenses réalisées	69 068,74 €	134 393,74 €	203 462,48 €
	Restes à réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandat	Solde des réalisations de l'exercice	65 325,00 €	0,00 €	65 325,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-134 393,74 €	0,00 €	-134 393,74 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-69 068,74 €	0,00 €	-69 068,74 €
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	-69 068,74 €	0,00 €	-69 068,74 €

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte financier unique budget annexe « l'orée du petit bois » de la commune de Seingbouse.

APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES. Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.



Seingbouse, le 18 février 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Date de la Convocation
Le 11 février 2026

Date d'affichage
Le 20 février 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : dix huit février

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Delphine CAGIN- Mme Pascale GUERIN - M. Mathieu GULLUNI - Mme Bernadette HAUGUTH

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné pouvoir à Mme Vanessa AKHAN
Mme Delphine CAGIN a donné pouvoir à Mme Linda OLSZEWSKI
Mme Pascale GUERIN a donné pouvoir à M. Germain KINNEL
Mme Bernadette HAUGUTH a donné pouvoir à M. Alain GRASSO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2026-003 : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES ET MODIFICATION
DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN (SELEM)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L 5211-17 et L5211-18 relatifs à la modification des statuts et à l'adhésion de nouvelles communes au SELEM ;

Vu les statuts actuels du SELEM ;

Vu les délibérations des communes, répertoriées dans la liste ci-jointe, sollicitant leur adhésion au SELEM ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 04 décembre 2025 proposant :

- L'adhésion des communes citées précédemment
- Et l'adoption des statuts modifiés du Syndicat pour tenir compte de ces nouvelles adhésions ;

Vu le projet de statuts modifiés transmis par le SELEM ;

Vu l'étude d'incidence transmise par le SELEM ;

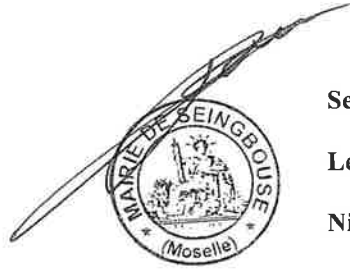
Considérant que l'adhésion des communes précitées implique la mise à jour de la composition du comité syndical prévoyant la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

Considérant que la modification des statuts du syndicat intercommunal doit être approuvée par les conseils municipaux des communes membres conformément au CGCT ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'adhésion des communes répertoriées sur la liste jointe
- D'adopter les nouveaux statuts annexés.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 18 février 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Date de la Convocation
Le 11 février 2026

Date d'affichage
Le 20 février 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six
Et le : dix huit février
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Denis CISEL - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Stéphanie HIMBERT - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Nicolas REINERT - M. Steve SELLA

Absents excusés : Mme Christine GREBIL - Mme Delphine CAGIN- Mme Pascale GUERIN - M. Mathieu GULLUNI - Mme Bernadette HAUGUTH

Procurations : Mme Christine GREBIL a donné pouvoir à Mme Vanessa AKHAN
Mme Delphine CAGIN a donné pouvoir à Mme Linda OLSZEWSKI
Mme Pascale GUERIN a donné pouvoir à M. Germain KINNEL
Mme Bernadette HAUGUTH a donné pouvoir à M. Alain GRASSO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2026-004 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'AGENT
TECHNIQUE TERRITORIAL AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de l'augmentation des effectifs au périscolaire il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique territorial.

Le Maire propose à l'assemblée la modification de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 27 heures par semaine par délibération du 24 avril 2019, à 28 heures par semaine à compter du 04 mars 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

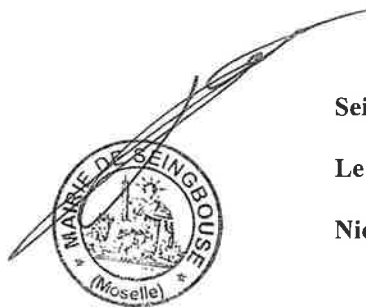
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 18 février 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*